



Les dispositifs « tout public »

Le tutorat

Le tutorat se définit comme "*une relation d'aide pédagogique et éducative à l'élève*". Il doit lui permettre de trouver dans son établissement un adulte référent - tuteur - dès lors qu'il rencontre un besoin provisoire ou permanent de dialogue et d'accompagnement. Il peut être proposé à un élève rencontrant des difficultés de comportement.

Le tutorat ouvre à l'élève un espace de dialogue pour restaurer confiance et estime de soi, trouver des solutions à ses difficultés scolaires, lui donner des repères, prévenir les problèmes de comportements – démotivation, absentéisme, non respect des règles.

Textes officiels

- Rentrée 2000, supplément.
BO n°23 du 10 juin 1999.

Type d'aide

Aide personnalisée pédagogique et éducative fondée sur le dialogue avec un adulte ou éventuellement avec un pair plus âgé.

Public

- Élève volontaire, sauf en cas de sanction disciplinaire.
- Des élèves fragiles scolairement, manquant de repères, rencontrant des difficultés affectives, sociales, relationnelles ou familiales peuvent tirer avantage de la mise en place d'un tutorat.

Modalités

- Évaluation des besoins de l'élève.
- Concertation avec les personnels non-enseignants – CPE, personnels sociaux et de santé.
- Cadre établi de manière contractuelle avec l'élève et sa famille.
- Dispositif souple : durée modulable en fonction des besoins.
- Types de relations : élève-adulte.
- Dans certains cas un élève âgé peut être le tuteur d'un camarade plus jeune.



Les dispositifs « tout public »

Acteurs

- L'adulte référent appartient à l'équipe éducative : professeur, assistant d'éducation, CPE, chef d'établissement...
- Parfois l'évaluation des besoins pourra conduire à solliciter d'autres personnels : personnels administratifs ou de service.
- Une relation entre pairs peut dans certains cas être bénéfique.

Articulation avec d'autres dispositifs

- Le tutorat s'appuie sur différents bilans d'évaluation, notamment l'entretien individuel qui doit permettre de repérer finement les besoins de l'élève.
- Il tient compte des autres dispositifs d'aide mis en place pour l'élève.
- Il peut aussi permettre de mieux les choisir, voire de les initier.

Points forts

Mise en place, dans la durée, d'un « cadre » structurant sur lequel l'élève peut s'appuyer.

Scote commun

Le tutorat peut contribuer efficacement à l'acquisition des compétences des piliers 6 et 7 (civilité, responsabilité, civisme, autonomie, initiative ...)

Ressources

Site de l'INRP, service de Veille scientifique et technologique (article et bibliographie).
« Individualisation et différenciation des apprentissages », dossier d'actualité n°40, décembre 2008.
http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/40_decembre2008.htm

Site de l'académie de Paris (présentation du tutorat, ses principes, ses limites).
http://innovato.scola.ac-paris.fr/Innovatio/Innovatio_1/Enquete/tutorat.htm

« Accompagner, une idée neuve en éducation », *Cahiers pédagogiques*, n°393, avril 2001.
« Tutorat : un enjeu pour une pratique pédagogique devenue objet scientifique », *Revue française de pédagogie*, n°132, juillet-septembre 2000.
BARNIER (Gérard), *Le tutorat dans l'enseignement et la formation*, l'Harmattan, 2001. Savoir et formation.



Fiche n°4

Les dispositifs « tout public »

BAUDRIT (Alain), « Le tutorat : un enjeu pour une pratique pédagogique devenue objet scientifique ? », *Revue française de pédagogie*, 09/2000, p. 125-153.

BAUDRIT (Alain), *Le tutorat : richesses d'une méthode pédagogique*, de Boeck, 2003, Pratiques pédagogiques.

BAUDRIT (Alain), *Le tutorat entre élèves : la question de la référence à VIGOSTSKI*, *Les Sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, 2003.

PHILIBERT (Christian), WIEL (Gérard), LEVESQUE (Georges), « Accompagner l'adolescence : du projet de l'élève au projet de vie », *Chronique sociale*, 1995.